

Communiqué de presse : Mise en place d'un service de visite et de soutien aux personnes âgées et vulnérables

Dans un contexte de confinement en raison de la propagation du COVID 19, la Ville de Bernay assure la continuité du service public, notamment à destination des publics isolés ou fragilisés en mettant en oeuvre, dès le 19 mars, un service gratuit de visite et de soutien aux personnes âgées et vulnérables.

A compter du 19 mars 2020, 9h, la Ville de Bernay mettra en place un service gratuit de visite et de soutien aux personnes âgées et vulnérables qui réalisera les prestations suivantes :

- visite chez l'ensemble des personnes âgées et vulnérables inscrites sur le listing du Centre Communal d'action sociale de la Ville de Bernay pour faire un état des lieux des besoins ;
- visite quotidienne pour les personnes les plus vulnérables (sans téléphone, sans famille, besoin d'approvisionnement en courses ou en médicament, problèmes de la vie quotidienne, renouvellement des ordonnances...),
- réalisation d'un bilan de santé primaire (prise de température, tension, bilan secouriste...). Ce bilan sera réalisé tous les jours pour les personnes les plus vulnérables, une fois par semaine pour les plus autonomes et à la demande si besoin,
- transmission au Centre communal d'action sociale de la Ville de Bernay d'un bilan de l'activité journalière.

Pour mener à bien ses missions, les services de la Ville s'appuieront sur l'expertise du Comité départemental de sauvetage et de secourisme de l'Eure.

Pour bénéficier de ce service, l'interlocuteur unique sera Guillaume BOULAYE, président de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme :

- Téléphone [0663198862](tel:0663198862)
- Mail : guillaume.cdss27@gmail.com

Par ailleurs, le Pôle Solidarité et Citoyenneté de la Ville de Bernay reste joignable pour la population par téléphone au 02 32 46 63 16 ou par mail (ccas@bernay27.fr). En outre, ce pôle assurera deux permanences d'urgence chaque semaine les mardis et jeudis de 9h à 12h (distribution aide sociale d'urgence, remise du courrier dans le cadre des domiciliations...). A cette occasion, le Pôle Solidarité et Citoyenneté mettra à disposition des attestations de déplacement dérogatoire pour celles et ceux qui n'auraient pas la possibilité de les imprimer par leurs propres moyens.